

Sûreté de l'aviation civile - 11.2.3.6 - fouilles de sûreté d'aéronefs

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Les compétences attestées :</p> <p>Effectuer des fouilles de sûreté d'aéronefs et les tâches mentionnées au point 11.2.3.6 de l'annexe du règlement (UE) no 2015/1998</p> <p><i>Cette compétence générale englobe les sous-compétences suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mémoriser les dispositions légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs ● Identifier les articles prohibés ● Reconnaître la configuration et les types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté ● Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ● Mémoriser les moyens de dissimulation d'articles prohibés ● Effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés 	<p>Conformément à l'Annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile Chapitre 11, l'examen pour une certification d'agent de sûreté de l'aviation civile comporte des questions à choix multiples (QCM), des questions ouvertes ou d'appariement et des questions de mise en situation, portant sur les connaissances réglementaires théoriques et pratiques associées aux activités liées à la sûreté de l'aviation civile notamment en matière de fouille de sûreté d'aéronef.</p> <p>Un candidat obtient sa certification s'il obtient une note moyenne minimale de 12 sur 20 à l'examen de certification.</p>	<p>Les mesures de sûreté de l'aviation civile conformément à l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 et au chapitre 11 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile sont appliquées rigoureusement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il sait mémoriser les dispositions légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs - Il peut identifier les articles prohibés - Il reconnaît la configuration et le type d'aéronef sur lequel il devra effectuer des fouilles de sûreté - Il Réagit de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés - Il mémorise les moyens de dissimulation d'articles prohibés - Il est capable d'effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés

- Cette certification est valable cinq ans.
- Cette certification est renouvelable via des formations périodiques.
- **Cas particulier des personnels possédant un TCA :**
Dans le cadre des formations initiales et/ou périodiques, cette certification peut inclure dans son évaluation des thématiques supplémentaires relatives au TCA si la personne possède un TCA.